

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Est absente M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5, qui prendra son siège à 19 h 37

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

11-10-154 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

11-10-155 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011, tel que présenté.

11-10-156 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011

Sur la proposition de Hélène Bellemare, appuyée Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu,, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011, tel que présenté.

11-10-157 Projet de rénovation de l'édifice municipal – Soumission déposée

Considérant qu'au terme du processus d'appel d'offres de soumissions pour le projet de travaux d'agrandissement et de réaménagement des bureaux municipaux situés au 258, chemin Saint-Joseph, une seule soumission a été déposée;

Considérant que selon l'analyse des Architectes Jacques & Gervais, cette soumission reçue de l'entrepreneur « 9070-3257 QC Inc. Construction Richard Champagne » s'est avérée conforme aux demandes de l'appel d'offres et des exigences contractuelles du projet, mais représente tout de même un écart de près de 100 000 \$ par rapport à leur estimation;

Considérant que conformément à l'article 938.3 du Code municipal, la municipalité de Trois-Rives a tenté de s'entendre avec ce seul soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans sa soumission, sans toutefois changer les autres obligations (mandat donné par la résolution 11-09-149 adoptée le 26 septembre 2011);

Considérant que cette démarche s'est avérée infructueuse;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives refuse la soumission de l'entrepreneur « 9070-3257 QC Inc. Construction Richard Champagne » faite au montant de 237 283 \$.

11-10-158 **Agrandissement et réaménagement des bureaux de la municipalité – Retour en appel d'offres**

Considérant l'échec de l'appel d'offres lancé le 2 septembre 2011 en rapport avec l'agrandissement et le réaménagement des bureaux de la municipalité situés au 258, chemin Saint-Joseph;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives procède, pour le même projet, à un nouvel appel d'offres, et mandate les Architectes Jacques & Gervais pour gérer ce dernier.

11-10-159 **Service de garde à l'école de la Vallée-de-Mékinac**

Considérant que Marlène Doucet, conseillère municipale de Saint-Roch-de-Mékinac est mandatée par cette municipalité pour organiser le service de garde à l'école la Vallée-de-Mékinac;

Considérant qu'elle demande que les municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives se partagent à part égale les frais reliés à la surveillance des enfants pour les périodes allant d'une trentaine de minutes avant le début des cours et à près de soixante minutes après la journée;

Considérant que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac embauchera la personne déjà responsable du service de garde sur l'heure du midi à cette école;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte de partager la moitié des frais de ce projet qui lui seront facturés par la municipalité de Saint-Roch-de-Méklinc, mais ne s'engage d'aucune manière dans son volet administratif.

11-10-160 **Demande de dérogation mineure de Véronique Déziel et Paul Guillemette**

Considérant la demande de dérogation mineure de Véronique Déziel et Paul Guillemette visant à obtenir l'autorisation de construire un camp de bûcheron de 29,74 m², alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 23 m² pour ce genre de bâtiment;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande de dérogation et recommande au conseil municipal de la refuser;

Considérant que le conseil municipal est d'accord avec les motifs évoqués par le CCU alléguant, entre autres, que la construction projetée se rapprocherait plus d'un chalet dont la construction serait autorisée dans cette zone;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives refuse ladite demande de dérogation mineure.

Demande de dérogation mineure de Sonia Jean et Stéphane Bizier

11-10-161 Considérant la demande de dérogation mineure de Sonia Jean et Stéphane Bizier visant à obtenir l'autorisation de construire un bâtiment complémentaire avant le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage de Trois-Rives exige qu'un bâtiment principal soit d'abord érigé sur un terrain avant un bâtiment secondaire; Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande de dérogation et recommande au conseil municipal de la refuser;

Considérant que le conseil municipal est d'accord avec les motifs évoqués par le CCU stipulant, entre autres, qu'il est actuellement permis d'ériger un bâtiment principal et des bâtiments complémentaires simultanément, en respectant le délai de deux ans pour leur finition extérieure;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives refuse la demande de dérogation mineure de Sonia Jean et Stéphane Bizier.

11-10-162 **Séminaire de formation – MegaGest**

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de Monique Bernier, secrétaire-trésorière adjointe, à la formation qui sera dispensée le 20 octobre 2011 à Trois-Rivières, en rapport avec les nouveautés et améliorations des différents modules du logiciel de comptabilité municipale, et de payer les frais inhérents à cette participation.

11-10-163 **Octroi d'un contrat de déneigement – Saison 2011-2012**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives octroie le contrat de déneigement de l'extrémité du chemin Saint-Joseph sous sa juridiction (0,6 km), aux Machineries lourdes W. St-Arnault & Fils inc., au taux de 2 575 \$ du kilomètre, ce qui représente 1 545 \$, taxes en sus.

11-10-164 **Dépôt des indicateurs de gestion**

Monique Bernier, secrétaire-trésorière adjointe, dépose les indicateurs de gestion 2011, tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, à qui ils ont été expédiés.

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'accepter ce dépôt.

Jean-Paul Rheault donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à la séance du 7 novembre 2011, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Trois-Rives. Il présente également un projet de règlement en ce sens dont copie est remise aux membres du conseil.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Nathalie Roy, étudiante et participante au Projet Pérou qui dit avoir reçu le don de 200 \$ de la municipalité, ce qui l'a aidé à réaliser de son projet et lui a permis de vivre une expérience très enrichissante.
- De Ginette Dontigny qui dit avoir bien reçu copie de la résolution par laquelle la municipalité acceptait de repousser de deux semaines la vidange du réservoir Mékinac mais que pour cette année des travaux d'ajustement technique dans la finalisation de la construction du nouveau barrage commande de vidanger le réservoir aux dates habituelles, soit à compter du 11 octobre prochain.

- De Francine Juneau, présidente du Journal La Rivière, qui nous annonce que la date de production du livre sur le 125^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Mékinac doit être remise, suite à des contretemps familiaux.
- De Alain Beauséjour, directeur/préventionniste, qui nous envoie les prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.

11-10-165

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 2 038,02 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Semaines du 11 et du 18 septembre	1 556,52
Salaire conciergerie	Semaines du 11 et du 18 septembre	200,10
Pitney Bowes	Location compteur postal	133,30
ADMQ	Formation code éthique employés	148,10

11-10-166

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 octobre 2011, totalisant 89 986,25 \$

Salaire administration	Semaine du 25 septembre	1 120,97
Télébec Ltée	Service téléphonique	92,23
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	901,54
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	305,85
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	305,85
Caroline Naud	Rémunération et allocation	305,85
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	305,85
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	305,85
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	305,85
Salaire hygiène du milieu	Ménage bacs, éco-centre + transport	197,54
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	241,92
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	50,88
Ninon Fortier	Frais de déplacement	49,92
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	33,04

SSQ Groupe Financier	Cotisations régime de retraite septembre	312,24
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,30
MRC de Mékinac	Vidange boues fosses septiques, enfouissement	
	Régie déchets et entente inspecteur	5 769,52
La Coop Univert	Matériaux isolation presbytère	699,66
Guylaine Lemay	Aide sport étudiant (son enfant)	20,00
Médias transcontinental SENC	Parution journal Constructo appel d'offres	
	agrandissement édifice municipal	720,81
MultiSérigrafik	Fabrication pancartes Récup. + Site branches	633,43
Inspec de Francheville	Évaluation bâtiment Coop Épicerie	1 708,88
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,09
Infotek Mékinac	Encre télécopieur	55,76
Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec	49 665,00
Ministre du Revenu	Retenues contributions prov. 3 mois	5 157,41
Receveur Général	Retenues contributions féd 3 mois RP0001	1 020,58
Receveur Général	Retenues contributions féd 3 mois RP0002	883,61
André Auger	Remboursement trop payé	38,05
CRE Mauricie	Adhésion conseil régional environnement	25,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Voirie projet volet II Lac-aux-Sleighs	5 525,36
Mach. W. St-Arnault & fils	Voirie Lac-aux-Sleighs branches et fossés	6 029,48
Mach. W. St-Arnault & fils	Aménagement site conteneurs déchets	128,16
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	4 497,19
Mach. W. St-Arnault & fils	Aménagement site pour concassé	1 150,64
Aciers GM	Ponceaux ch. Lac-aux-Sleighs	499,95
Croix bleue Médavie	Collectif d'assurances octobre	245,65
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	111,36
Micro-Gest Informatique	Réparation imprimante	472,78

11-10-167 **Annulation de la résolution 11-09-152**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'annuler la résolution numéro 11-09-152 adoptée par le conseil municipal le 12 septembre 2011.

11-10-168 **Pierre concassée**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que la Municipalité de Trois-Rives fasse concasser 5 000 tonnes de gravier par Carrière Crête & Fils inc., au prix de 3,50 \$ la tonne.

11-10-169 **Achat d'une imprimante**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'une imprimante au montant de 170 \$.

11-10-170

Clôture de la séance

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.